Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251203-C_2025_105-DE

Conseil Communautaire du 27 novembre 2025 Délibération n°C_2025_105

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept novembre à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 novembre 2025, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 21 novembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (33) :
STRICOT Gaëlle, HERRY Marie-Hélène, YHUEL Yann, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GICQUELLO Bruno, GUE Thierry, HURTEBIZE Didier, GUIHARD Jean-François, DE CHABANNES Alain, LAUNAY Guénaël, NAEL David, PRINCELLE Chantal, LORIOT Viviane, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, COWET Vincent, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, BERTHET Michel, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, BLANCO-HERCELIN Carole, GUEGAN Rozenn, OLIVIER Celine, GUYOT Tony, ROBERT Joseph

Absents ayant donné pouvoir (7) :
BLEHER Jean-Luc donne procuration à STRICOT Gaëlle, MOHAËR Céline donne procuration à LAUNAY Guénaël, FEUTELAIS Pierrick donne procuration à HOURMAND Sylvie, RODRIGUEZ Paul donne procuration à SOGORB-MOUTEL Annie, PIEL Mickaëlle donne procuration à HOUSSIN Yvette, METAYER Cassandre donne procuration à COWET Vincent, FABLET Jérôme donne procuration à GUEGAN Rozenn

Absents excusés (9) :
LELIEVRE Pierrick, GENOUEL Fabrice, MARTIN Michel, JEHANNIN Pascal, COLLEAUX David, BRAUD Maurice, ROCHER Jacques, BOULANGER Delphine, NICOLE Sophie

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Economie - Développement économique – Parc d'activités de Beaurepaire (Augan) - Vente d'un terrain à la société Facility SAS

Monsieur le président informe le conseil communautaire que Monsieur Pierre-Louis de Rande, représentant la société Facility SAS domiciliée à Paris, a sollicité la communauté de communes pour l'acquisition de la parcelle ZB 122 d'une surface de 1256 m² sur le parc d'activités de Beaurepaire à Augan, afin d'y créer une activité de stockage en conteneurs pour les particuliers et petites entreprises.

Il propose ainsi la vente d'un terrain à cette société, selon les modalités suivantes :

- Parcelle cadastrée ZB 122 sur le parc d'activités de Beaurepaire à Augan
- au prix de 30 € HT/m² suite à l'avis des domaines du 23/10/2025 et conformément à la délibération B2024-53 du 12 décembre 2024 fixant les tarifs des terrains sur les parcs d'activités communautaires.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **de vendre à la société Facility SAS ou à toute personne morale pouvant s'y substituer, la parcelle ZB 122 à Augan, au prix de 30 € HT/m²,**
- **de conditionner cette vente à la signature d'un compromis de vente dans les six mois suivant cette décision, faute de quoi cette dernière sera déclarée caduque,**
- **de conditionner cette vente à la clause suivante : à défaut de construction par la société dans un délai de deux ans à compter de la signature de l'acte de vente, la société s'engage à procéder à la revente du terrain au profit de l'OBC, au prix identique au prix d'achat,**
- **d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251203-C_2025_105-DE

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

